

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

25 FÉVRIER 2009

SESSION ORDINAIRE* du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue, **mercredi le 18 février 2009, annulée et reportée au MERCREDI 25 FÉVRIER 2009 à 19 h 00 (7 h 00 pm)**, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Luc Lalonde , maire de Béarn
Monsieur Kim Gauthier , maire de Fugèreville
Monsieur Maurice Laverdière, maire de Guérin
Madame Marie Lefebvre , mairesse de Kipawa
Monsieur Gérald Charron , maire de Laforce
Monsieur Yvon Gingras , maire suppléant de Latulipe-et-Gaboury
Monsieur Daniel Barrette , maire de Laverlochère
Monsieur Marc Champagne , maire de Lorrainville
Monsieur Michel Paquette , maire de Moffet
Madame Carmen Rivard , mairesse de Nédélec
Monsieur Maurice Rivard , maire de Notre-Dame-du-Nord
et préfet suppléant de la MRC
Monsieur Jocelyn Aylwin , maire de Rémigny
Monsieur Gérard Pétrin , maire de St-Bruno-de-Guigues
Monsieur Réjean Drouin , maire de St-Édouard-de-Fabre
Monsieur Normand Roy , maire de St-Eugène-de-Guigues
Monsieur Philippe Barette , maire de la ville de Témiscaming

TOUS CONSEILLERS FORMANT QUORUM, AINSI QUE

Monsieur Yvon Gagnon , président du Comité municipal de Laniel
et représentant du territoire non organisé

SOUS LA PRÉSIDENTE DE :

Monsieur Jean-Pierre Charron , maire de Belleterre
et préfet de la MRC

SONT ABSENTS :

Monsieur Paul Coulombe, maire d'Angliers
Monsieur Alain Sarrazin , maire de Duhamel-Ouest
Monsieur Sylvain Trudel , maire de la ville de Ville-Marie

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Monsieur Daniel Dufault , coordonnateur au service d'aménagement
Madame Lyne Gironne , coordonnatrice au service d'évaluation
Madame Mireille Bourque , agente de développement
Monsieur Denis Clermont , secrétaire-trésorier – directeur général

*

Note en vertu de l'article 153 du Code municipal

L'avis de convocation ayant été expédié à tous les membres du conseil conformément à l'article 156 du Code municipal, le conseil constate que ledit avis de convocation a été signifié tel que requis par les dispositions du Code municipal, aux membres du conseil qui n'étaient pas présents à l'ouverture de la séance.

02-09-072

Ouverture de la séance à 19 h 00 et adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Maurice Paquin
appuyé par M. Marc Champagne
et résolu unanimement

- ❖ Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé;
- ❖ Que l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

————— // —————

Le conseil prend acte de l'agenda du préfet pour le mois de janvier 2009.

02-09-073

Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 21 janvier 2009.

Le procès-verbal de la session ordinaire du 21 janvier 2009 ayant été remis et/ou transmis par la poste à tous les conseillers.

Il est proposé par M. Maurice Laverdière
appuyé par M. Jocelyn Aylwin
et résolu unanimement

- ❖ Que ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

02-09-074

Projet pilote à Laverlochère – Déploiement de l'Internet haute vitesse aux citoyens.

Monsieur Daniel Barrette, maire de Laverlochère, M^{me} Nadia Bellehumeur, conseillère à Laverlochère et M. Bertrand Trépanier, consultant sont présents à la rencontre.

Monsieur Trépanier, consultant engagé par la municipalité de Laverlochère explique son mandat et présente le projet. Le mandat confié consiste à évaluer, à l'intérieur d'un plan d'affaires, si le projet de déploiement de l'Internet haute vitesse en zone rurale était viable pour la municipalité de Laverlochère. Trois (3) critères devaient être respectés afin que le projet soit viable :

- Déploiement à coût comparable (c'est-à-dire 40 \$/mois + 350 \$ pour le décodeur);
- Doit pouvoir se répliquer à d'autres municipalités;
- Doit pouvoir desservir l'ensemble de la population.

Les conclusions démontrent que le projet est viable, mais à plus grande échelle qu'une seule municipalité.

Les conditions de viabilité :

- Minimum 100 clients (représente environ 25 % du potentiel de population en zone rurale);
- Le projet doit être calculé sans l'apport de subvention même s'il est possible pour un regroupement de municipalités en OBNL de recevoir des subventions.

Description des équipements :

Le déploiement d'Internet haute vitesse se fait par ondes, donc le projet nécessite :

- Quinze (15) tours (4 tours sont déjà existantes + installation de 12 tours);
- Serveur central;
- Antennes (à cet effet, il est précisé que pour recevoir le signal, les tours doivent être visibles de l'une à l'autre. D'autres structures déjà existantes sur le territoire peuvent servir de relais telles que le clocher d'une église ou des silos, mais ce n'est pas recommandé);
- Service d'entretien et d'installation (auquel s'applique un programme d'aide financière du gouvernement du Québec. Il existe au Témiscamingue au moins 3 fournisseurs en mesure d'offrir le service d'entretien et d'installation);
- Un signal (présentement, le signal est très dispendieux et le fournisseur le moins cher se trouve en Ontario);
- Un décodeur par client.

Trois (3) projets sont présentement à l'étude :

- Projet par un promoteur privé (Radiocom JBM);
- Télébec;
- Regroupement de municipalités en OBNL (ce scénario permet aux municipalités d'être propriétaires des équipements. Il est prévu dans ce projet un investissement sur 5 ans de 275 260 \$ et une marge de profit de 40 000 \$ au terme de 5 ans).

Tous les projets prévoient la desserte de l'ensemble des citoyens situés en zone rurale au Témiscamingue à des échéances plus ou moins brèves, la première phase viserait les municipalités de Duhamel-Ouest, Ville-Marie, Lorrainville et Laverlochère d'abord.

Suivi (à titre indicatif) :

- Relancer les municipalités concernées par une première phase de déploiement (c'est-à-dire Duhamel-Ouest, Ville-Marie, Lorrainville et Laverlochère);
- Prévoir un GAMME sur le sujet;
- Revoir à un prochain conseil des maires;
- Etc.

Demande de réductions majeures au budget 2009 de la MRCT par la ville de Témiscaming et la municipalité de Kipawa dues à la situation économique qui ne cesse de se détériorer.

02-09-075

La ville de Témiscaming, conjointement avec la municipalité de Kipawa ont adressé à la MRC de Témiscamingue une résolution dans laquelle elles demandent une coupure des dépenses non essentielles du budget 2009 de la MRC, afin de refléter les pertes d'emplois et conséquemment les baisses de revenus des contribuables dues à la crise économique actuelle, particulièrement ressentie dans les secteurs forestier et agricole au Témiscamingue.

La situation économique s'est beaucoup détériorée depuis l'adoption du budget de la MRCT le 26 novembre 2008. À titre d'exemples, citons :

- La fermeture des usines de Tee Lake, Belleterre et Temlam à Ville-Marie et l'exode des travailleurs;
- La fermeture temporaire de l'usine Béarn;
- L'incendie de l'abattoir de Fugèreville;
- La fermeture de plus ou moins 10 entreprises de façon définitive ou temporaire;
- La plupart des entreprises et commerces connaissent des baisses significatives, ce qui occasionne des mises à pied;
- 1 200 chômeurs et 650 personnes bénéficiant de l'assistance sociale en 2008;
- Tembec a demandé à la ville de Témiscaming de réduire ses taxes de 40 %.

Les quotes-parts nettes des municipalités représentent un montant de 2 789 191 \$ pour 2009 alors qu'elles étaient de 1 471 626 \$ en 2008, ce qui représente un écart de 1 317 565 \$ principalement attribuable à l'indexation des salaires, les jeux d'équilibre budgétaire 2009/2008, la gestion des matières résiduelles, l'élection du préfet au suffrage universel et le préventionniste en sécurité incendie.

Il est proposé par M. Philippe Barette
appuyé par M. Gérald Charron

- ❖ De ramener le budget 2009 de la MRCT au niveau de 2008 et de procéder par vote secret.

Après échanges et discussions sur la proposition, le préfet demande un ajournement fixé au mercredi 11 mars 2009 à 19 h 00; il obtiendra dans l'intervalle, les informations juridiques sur ce sujet.

02-09-076

Québec en Forme.

Le conseil prend acte du plan d'action des activités physiques et sportives pour les jeunes de 4 à 12 ans dans les municipalités pour l'année 2009.

Québec en Forme travaille en collaboration avec les ressources du milieu, c'est-à-dire la Commission scolaire et les municipalités, afin de promouvoir l'activité et les saines habitudes de vie chez les jeunes dans leur milieu.

02-09-077

Suivi concernant la révision en cours du schéma d'aménagement et de développement.

Le conseil prend acte de l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 29 janvier 2009, du projet de schéma révisé, adopté par le conseil le 25 août 2008. Le document a également été déposé dans chacune des municipalités. Les premiers commentaires de la ministre sont attendus vers le mois de juin 2009.

02-09-078

Renouvellement de mandat des membres de la Commission culturelle témiscamienne.

Considérant les règlements généraux et la recommandation de la Commission culturelle;

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Réjean Drouin
et résolu unanimement

❖ De procéder à la nomination des membres de la Commission culturelle témiscamienne pour l'année 2008-2009, comme suit :

- Arts de la scène : M^{me} Christine Nadeau
- Arts visuels : M. Vianney Prud'Homme
- Patrimoine – Histoire : M^{me} Monique Baril
- Lettres : M^{me} Amy Lachapelle
- Diffusion : M. Jean-Jacques Lachapelle
- Artiste : À déterminer
- Jeune : M. Sylvain Marcotte
- Secteur Sud : M^{me} Lise Gagné
- Secteur Est : À déterminer
- Secteur Nord : M^{me} Lyna Pine
- MRC : M^{me} Carmen Rivard
- Tourisme : M^{me} Fany Drolet
- Secteur Centre : M. Réal Couture

02-09-079

Tenue du prochain GAMME le samedi 4 avril 2009 à Latulipe-et-Gaboury.

Le prochain GAMME initialement prévu le 4 avril est reporté au 18 avril 2009 à Latulipe-et-Gaboury, de 9 h 00 à 15 h 00. Il sera divisé en 2 parties :

- Bilan des grands dossiers de la MRC de Témiscamingue dans les 3 dernières années;
- Suivi aux GAMME : regroupement de services, préfet élu et agriculture.

Les municipalités recevront une invitation officielle au cours des prochains jours.

Dossiers Forêt.

02-09-080

1) Usine Béarn

Suivi à la demande au ministère des Ressources naturelles et de la Faune pour le rapatriement du bois du Témiscamingue (environ 70 000 m³) suite à la fermeture de l'usine Domtar à Malartic en 2006.

Le conseil prend acte de la lettre du sous-ministre des Ressources naturelles et de la Faune, M. Normand Bergeron, qui confirme que le volume total (254 700 m³) de CAAF de l'usine de sciage de Domtar à Malartic est destiné à l'usine de sciage de Domtar à Val-d'Or, et ce, depuis le 18 novembre 2008.

Il y a lieu de poursuivre les démarches afin que l'usine Béarn soit considérée sérieusement dans l'éventualité où des bois seraient libérés dans l'avenir. L'usine Béarn est la seule scierie en opération au Témiscamingue.

2) Usine Temlam

Plan d'affaires en préparation pour mars 2009.

3) Volet II, Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier, du ministère des Ressources naturelles et de la Faune reconduit pour l'exercice financier 2009-2010 (1 an)

Répartition habituelle de l'enveloppe régionale :

2 940 000 \$	Enveloppe disponible	
	89 300 \$	MRC Vallée-de-l'Or (La Vérendrye)
	42 300 \$	AFAT
	2 808 400 \$	5 MRC : 561 680 \$ chaque

La Conférence des préfets et la CRÉ d'Abitibi-Témiscamingue demandaient la reconduction du programme jusqu'en 2013.

4) Plan d'action pour valorisation de la biomasse

Le ministre des Ressources naturelles et de la Faune, M. Claude Béchar, déposait le 17 février 2009, un plan d'action visant la revalorisation de la biomasse des terres forestières publiques.

D'ici mai 2009, l'ensemble des autres régions pourrait participer aux appels d'offres.

La biomasse peut être utilisée pour chauffer des édifices industriels, institutionnels ou commerciaux; fabriquer des panneaux d'aggloméré, des granules énergétiques ou de l'éthanol cellulosique.

Les projets soumis dans les régions sont étudiés par la CRÉ, en fonction de divers critères dont les coûts, les emplois créés et les retombées économiques. Le plan d'action devrait créer jusqu'à 850 emplois à la grandeur du Québec.

Parallèlement, Hydro-Québec distribution lancera aussi un appel d'offres au printemps, pour un bloc d'énergie électrique de 125 MW produit à partir de la biomasse.

Pour sa part, la CRÉ d'Abitibi-Témiscamingue a fait connaître au ministre Béchar, qu'elle n'entend pas s'impliquer dans la mise en œuvre du nouveau programme de biomasse puisque la CRÉ est d'avis que les petites entreprises régionales auront de la difficulté à répondre aux critères du programme du gouvernement. À l'automne 2008, préalablement au dépôt final du programme, la CRÉ émettait 3 recommandations au ministre qui visaient à assurer l'équité entre les bénéficiaires de contrats d'approvisionnement de la biomasse forestière et les bénéficiaires de CAAF; à garantir au promoteur une sécurité d'approvisionnement en concluant des ententes d'approvisionnement d'une durée de 5 ans et à assurer que l'attribution de la biomasse forestière se fasse en priorité aux promoteurs localisés près de la ressource, particulièrement les PME de l'Abitibi-Témiscamingue.

Le programme actuel vise davantage à favoriser les bénéficiaires de CAAF actuels et il est à craindre que son application entraîne inévitablement des problèmes de cohabitation entre les petits promoteurs et les bénéficiaires de CAAF.

La CRÉ est disposée à discuter avec le ministre des Ressources naturelles pour revoir le fonctionnement du programme afin de faire de la place aux petites entreprises.

5) Nouvel échéancier pour la mise en place du nouveau régime forestier

- Publication d'un Livre blanc : quelques semaines;
- Dépôt du projet de loi : printemps 2009;
- Adoption à l'Assemblée nationale : fin 2009.

La modification au système des CAAF connaîtra une transition qui s'étalera sur 5 ans.

La « régionalisation » d'une partie de la gestion de la forêt se fera par l'entremise de projet pilote.

02-09-081

Révision du zonage agricole – Rapport préliminaire sur les changements à apporter à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA)*.

Contexte

Suite au rapport de la Commission sur l'avenir de l'agriculture, le ministère de l'Agriculture a demandé à M. Bernard Ouimet de lui recommander des changements à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA)*. Pour son mandat qui se termine au printemps 2009, M. Ouimet est assisté par un comité de travail (UPA, MAPAQ, FQM, UMQ et Solidarité rurale). Un rapport préliminaire a été déposé le 2 février 2009.

Recommandations du rapport préliminaire

- 1) Depuis quelques années, seules les municipalités et les MRC peuvent présenter des demandes de dézonage (les citoyens sont limités à des demandes d'autorisation). Exemple : la demande de St-Bruno-de-Guigues en 2007 pour relier les secteurs Royaume-des-Cèdres et Baie-de-la-Mine. Désormais, de telles demandes de dézonage (exclusion) devraient être accompagnées d'une modification du schéma d'aménagement de la MRC.
- 2) Pour les activités suivantes, il ne serait plus nécessaire d'obtenir une autorisation de la CPTAQ :
 - Réservoirs d'eau contre l'incendie;
 - Forages pour prise d'eau municipale;
 - Équipements de drainage, d'irrigation et de lutte contre les inondations et les mouvements de terrain (remblais, digues, stations de pompage);
 - Tours de télécommunication;
 - Meuneries;
 - Abattoirs mobiles et scieries mobiles reliés à une ferme;
 - Écoles d'équitation;
 - Conserveries;
 - Petits ateliers de transformation alimentaire;
 - L'agrotourisme (une fois que le gouvernement l'aura défini dans un règlement);
 - L'aménagement d'un 2^e logement dans une maison existante;
 - L'achat d'une parcelle pour régulariser l'empiètement du puits ou de la fosse septique chez le voisin ou pour rendre le terrain conforme à la réglementation municipale;
 - Certains échanges de terrains entre agriculteurs.
- 3) Pour les grands projets qui font l'objet d'audiences publiques par le BAPE, leur étude par la CPTAQ devrait se faire en même temps afin de réduire les délais pour les promoteurs.
- 4) Il y a déjà dans la loi, la possibilité d'identifier des îlots déstructurés (des secteurs où il y a déjà des maisons ou des chalets) pour permettre aux municipalités d'émettre des permis de construction sur les terrains vacants qui restent. Le rapport préliminaire propose que les îlots déstructurés puissent être identifiés même s'il n'y a pas déjà de maisons ou de chalets dans le secteur et pour permettre la construction d'autres activités que les maisons et les chalets.
- 5) La loi actuelle ne permet pas le morcellement à moins de 100 hectares (287 acres). Désormais, ce minimum pourrait être changé avec l'accord de la CPTAQ.

- 6) La CPTAQ devrait être plus sensible aux particularités régionales dans ses décisions.
- 7) Le rejet des demandes pour le seul motif qu'il existe des terrains vacants « zonés blanc » dans la municipalité, ne serait plus applicable dans les MRC rurales comme le Témiscamingue.
- 8) Il est proposé de créer un comité provincial permanent sur le zonage agricole avec les organismes suivants : MAPAQ, MAMROT, CPTAQ, UPA, FQM, UMQ, Solidarité rurale et communautés métropolitaines.
- 9) Créer un atlas provincial des terres cultivables pour mieux connaître l'impact des décisions de la CPTAQ.
- 10) Le gouvernement doit réexpliquer l'utilité et les avantages du zonage agricole.
- 11) Les changements proposés doivent être mis en place rapidement (projet de loi déposé au printemps 2009).

Ce qui ne figure pas dans le rapport préliminaire

Les éléments suivants (issus des recommandations de la Commission sur l'avenir de l'agriculture ou des revendications historiques de la MRC) sont absents du rapport préliminaire :

- 1) Permettre la construction d'une maison par lot originaire.
- 2) La nomination d'un commissaire rural basé en région.
- 3) Rapatriée vers les municipalités, la gestion des droits acquis en zone agricole (comme avant 2001). Cela aurait permis à la MRC de convertir immédiatement Cèdre Fabre en écocentre (plutôt que d'attendre la décision de la CPTAQ durant 6 mois).
- 4) Ajouter à la liste des activités pour lesquelles il ne serait plus nécessaire d'obtenir une autorisation de la CPTAQ :
 - Les équipements municipaux comme l'assainissement des eaux, la gestion des ordures et les prises d'eau municipales.
- 5) Les demandes des municipalités concernant les îlots déstructurés ne devraient plus être soumises au droit de veto de l'UPA.

02-09-082

Travaux routiers (investissements) du ministère des Transports du Québec pour l'année 2009.

Liste MRC de Témiscamingue (principaux projets) :

- Asphaltage route 101 – voie de contournement de Témiscaming : **1,3 M\$**;
- Reconstruction du pont de la rivière à la Loutre, route 101 (St-Bruno-de-Guigues) : **5,865 M\$**;
- Asphaltage route 101 – Nédélec – Roulier : **1,070 M\$**;
- Asphaltage route 391 intersection route 101 (sur 18 km) – Rémigny : **4,450 M\$**;
- Réfection du pont de la rivière Fraser à Latulipe-et-Gaboury : **350 000 \$**;
- Réfection du pont de la rivière à la Loutre – Laverlochère : **460 000 \$**;
- Asphaltage route Moffet – Laforce : **3,601 M\$**;
- Asphaltage Montée Gamache St-Eugène-de-Guigues : **1,095 M\$**.

N. B. :

- Total prévu MRCT :

19 787 000 \$ (25,4 %) - vs - Abitibi-Témiscamingue : 78 042 000 \$.

- La MRCT représente 19,2 % du réseau routier Abitibi-Témiscamingue.



La FQM a réitéré à la ministre, M^{me} Boulet, la demande des municipalités concernant le Programme d'aide à l'entretien de la voirie locale. Ce dernier n'a pas été bonifié depuis 1993 (87 M\$); les municipalités devraient toucher maintenant plus de 125 M\$.

02-09-083

Suivi des dossiers, éléments nouveaux, questions, s'il y a lieu.

- Gestion des matières résiduelles :

Le Plan correctif de la MRCT déposé le 21 janvier 2009 a été reçu au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs le 28 janvier 2009.

- Préfet élu au suffrage universel le 1^{er} novembre 2009 :

Nomination de M^{me} Lynda Gaudet (d.g. Béarn), le 14 janvier 2009, par la Commission municipale du Québec, à titre de présidente d'élection.

- Embauche d'une agente de développement culturel à la MRC de Témiscamingue en vertu du programme Villes et villages d'art et de patrimoine (VVAP) du ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine :

Madame Véronic Beaulé est entrée en fonction le 9 février 2009.

Financement :

- ⇒ VVAP : 21 000 \$/an/3 ans;
- ⇒ MRCT : 25 000 \$/an/5 ans indexés.

- Abattoir de Fugèreville (incendie du 27 janvier 2009 et projet de reconstruction);

- Schéma de couverture de risques en sécurité incendie :

Le conseiller en sécurité incendie de la direction régionale du ministère de la Sécurité publique, M. Raymond Benoît, doit faire une première présentation préliminaire du projet de schéma de couverture de risques incendie de la MRCT à Québec, dans les prochains jours.

- Suivi à la médiation du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (M. Denis Moffet, directeur régional) suite à la demande du secteur Sud au sujet des activités de la MRC de Témiscamingue (ex. : projet Tabaret/Kipawa).

- Découverte de terres rares et d'yttrium dans le secteur de Kipawa par la compagnie Matamec Explorations :

Il s'agit d'une nouvelle prometteuse pour le Témiscamingue, étant donné que les terres rares connaissent une croissance marquée. Elles sont notamment utilisées dans les catalyseurs d'automobiles, les aimants permanents, l'éclairage fluorescent et les alliages de haute technologie. Pour sa part, l'yttrium est employé dans la conception des écrans cathodiques, du verre, de la céramique, des radars et même des lasers.

- Le retour de l'or à Belleterre :

Suite à des campagnes de forage réalisées à 500 mètres de l'ancienne mine d'or Belleterre, en opération de 1936 à 1959, la société Ressources Conway de Québec a découvert 2 veines minéralisées sur lesquelles elle fonde beaucoup d'espoir pour la production d'or.

- Une première cohorte de 6 infirmières praticiennes spécialisées de première ligne, formées à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue devraient terminer leur formation d'ici la fin de l'année 2009 :

Ce programme de 2^e cycle est offert en collaboration avec l'Université McGill. À terme, ces infirmières pourront prescrire certains médicaments, poser certains actes médicaux comme des examens physiques complets pour des maladies courantes telles qu'otites et bronchites et pourront demander des prises de sang et radiographies.

Ces infirmières proviennent des Centres de santé de Rouyn-Noranda, des Aurores-Boréales, de la Vallée-de-l'Or et d'Amos.

Une 2^e cohorte devrait démarrer en septembre 2009.

La survie de ces infirmières à long terme est cependant incertaine puisque la pénurie de médecins en région fait en sorte que ceux-ci sont trop débordés pour faire le suivi d'un stage obligatoire de 6 mois des infirmières praticiennes finissantes. De plus, le gouvernement n'accorde aucune ressource financière supplémentaire aux Centres de santé afin de créer des postes pour ces infirmières spécialisées. Contrairement aux médecins qui reçoivent leur salaire de la Régie de l'assurance-maladie, les infirmières sont payées directement par les Centres de santé et de services sociaux.

- Dépôt pour information du journal « Le OUI-DIRE », édition de février 2009.

02-09-084

Rapports des représentants de la MRCT auprès des organismes, s'il y a lieu.

- Domaine de la Baie Gillies :

Le Domaine de la Baie Gillies souhaite recevoir une aide financière de 20 000 \$ du Pacte rural pour l'année 2009 pour maintenir ses activités. Les montants identiques reçus en 2007 et 2008, ont servi à réhabiliter le site ainsi que la mise à niveau des équipements.

➤ Fédération québécoise des municipalités (FQM) :

Dans le cadre des rencontres prébudgétaires, la FQM a exprimé à la ministre des Finances, M^{me} Monique Jérôme-Forget, des demandes visant des mesures concrètes qui permettraient de favoriser le développement économique des régions. Parmi les demandes :

- ⇒ Indexation de 87 M\$ à 125 M\$ du Programme d'aide à l'entretien de la voirie locale, qui n'a pas été bonifié depuis 1993;
- ⇒ Création d'un nouveau fonds gouvernemental dédié aux municipalités et aux MRC pour la réalisation de projets énergétiques;
- ⇒ Mesures de financement pour la gestion des matières résiduelles (depuis 10 ans, les municipalités ont investi près d'un milliard dans la valorisation des matières secondaires alors que le secteur privé a très peu investi);
- ⇒ Autres mesures notamment l'habitation, l'accessibilité à Internet haute vitesse et le développement économique local.

➤ ZECS (Kipawa) :

Les zecs envisagent faire des demandes d'aide financière dans le cadre du Pacte rural 2007-2014 de la MRC ou encore le Volet II concernant l'entretien des chemins dans les zecs. Étant donné l'absence d'opérations forestières cette année, les zecs doivent se charger seule du nivelage des chemins. En 2009, les zecs ne peuvent compter sur l'industrie forestière qui a suspendu leurs opérations dues à la crise économique.

02-09-085

Prochaines réunions.

- CA : 11 mars 2009 à 17 h 00;
- Conseil des maires :
 - ↳ 11 mars 2009 à 19 h 00
(ajournement du 25 février 2009)
 - ↳ 18 mars 2009 à 19 h 00 :
 - ⇒ Présentation des projets 2009 au Pacte rural de la MRCT 2007-2014 (décision des projets au conseil du mois d'avril);
 - ⇒ Situation concernant les stations d'essence au Témiscamingue (Rapport Denis Champagne).

02-09-086

Levée de l'assemblée.

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Luc Lalonde
et résolu unanimement

❖ Que l'assemblée soit levée.

Il est 22 h 20.

(Original signé)

(Original signé)

Jean-Pierre Charron, préfet

Denis Clermont, sec.-trés. – d. g.